

**MEMORIAL**  
Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



**MEMORIAL**  
Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 267

17 avril 1999

**SOMMAIRE**

AABH Patent Holdings S.A., Luxbg pages 12776, 12777	12777	Industrial Performance Holding S.A., Luxembourg . .	12789
ABC Real Estae Holding S.A., Luxembourg . . . . .	12801	Inter Immobilien Holding AG, Luxembourg . . . . .	12814
Adamas Investment Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	12795	Interleis S.A., Luxembourg . . . . .	12790
AG 1900 Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg . .	12794	Interparco Holding S.A. Luxembourg, Luxembourg	12807
Anosoc S.A., Luxembourg . . . . .	12795	Interparticipations S.A., Luxembourg . . . . .	12812
Armel S.A., Luxembourg . . . . .	12798	Intertransport Holding S.A., Luxembourg . . . . .	12790
Artemis Information Management, S.à r.l., Luxem- bourg . . . . .	12775	Intrasoft International S.A., Helfent/Bertrange . . . . .	12796
Asia Pacific Performance, Sicav, Luxembourg . . . . .	12815	Invecolux AG, Luxembourg . . . . .	12814
Austria Corporation S.A., Luxembourg . . . . .	12813	IPA S.A., Luxembourg . . . . .	12790
Balu Holding S.A., Luxembourg . . . . .	12798	Isofaçades S.A., Schifflange . . . . .	12790
Banque Générale du Luxembourg S.A., Luxembourg	12798	Italfortune International Fund, Sicav, Luxembourg . .	12816
BB Bonds, Sicav, Luxembourg . . . . .	12805	Jemago International S.A., Luxembourg . . . . .	12808
Belmoco S.A., Luxembourg . . . . .	12803	Kaman Holding S.A., Luxembourg . . . . .	12792
(Le) Bois du Breuil S.A., Luxembourg . . . . .	12799	Kraftwerk Holding S.A., Luxembourg . . . . .	12789
Cadanor S.A., Luxembourg . . . . .	12797	Lago S.A., Luxembourg . . . . .	12795
Capisco S.A., Luxembourg . . . . .	12806	Lakumo S.A., Luxembourg . . . . .	12802
Celltech Limited S.A., Luxembourg . . . . .	12777, 12778	Lamber S.A., Luxembourg . . . . .	12795
C.F.T.I., Compagnie Financière des Transports Inter- nationaux S.A., Luxembourg . . . . .	12779, 12780	Layers Holding S.A., Luxembourg . . . . .	12803
CHH Financière S.A., Luxembourg . . . . .	12793	Lazzara Immobilière S.A., Niederkorn . . . . .	12791
Chronos S.A., Luxembourg . . . . .	12803	Liusol International S.A., Luxembourg . . . . .	12792
Citimarkets S.A., Luxembourg . . . . .	12785	Loofinlux S.A., Luxembourg . . . . .	12812
Club Monnet S.A., Luxembourg . . . . .	12780, 12782	Lubelim S.A., Luxembourg . . . . .	12812
C.M. International S.A., Luxembourg . . . . .	12806	LURECO, Luxembourg European Reinsurance S.A., Luxembourg . . . . .	12791
Coparco S.A., Luxembourg . . . . .	12813	Luxkappe S.A., Luxembourg . . . . .	12791, 12792
COPLA-Consortium de Placements S.A., Luxembg	12813	Malifra S.A., Luxembourg . . . . .	12811
Cregem Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	12792	Matisse International S.A., Luxembourg . . . . .	12793
Dakumo S.A., Luxembourg . . . . .	12802	Michigan S.A., Luxembourg . . . . .	12796
Deway Global, Sicav, Luxembourg . . . . .	12814	Monex Holding S.A., Luxembourg . . . . .	12806
Diamantin Holding S.A., Luxembourg . . . . .	12799	Monterey Trust, Sicav, Luxembourg . . . . .	12815
Efinat S.A., Luxembourg . . . . .	12809	Niramore International S.A., Luxembourg . . . . .	12801
Electrofinna S.A., Luxembourg . . . . .	12793	Orcades Europe S.A., Luxembourg . . . . .	12809
EL Holding S.A., Luxembourg . . . . .	12804	Oryx, S.à r.l., Strassen . . . . .	12784
Eremis S.A., Luxembourg . . . . .	12800	Pafire Holding S.A., Luxembourg . . . . .	12800
Euroblick Holding S.A., Strassen . . . . .	12805	Pan-Holding S.A., Luxembourg . . . . .	12810
Fenor S.A., Luxembourg . . . . .	12794	Partidis S.A., Luxembourg . . . . .	12809
Financière du Glacis S.A., Luxembourg . . . . .	12801	Photon International S.A., Luxembourg . . . . .	12804
Finb S.A., Luxembourg . . . . .	12804	Rodeco S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	12809
Fintiles Investment S.A., Luxembourg . . . . .	12802	Saran S.A., Luxembourg . . . . .	12804
Fortecolux Holding S.A., Luxembourg . . . . .	12808	SLS S.A., Luxembourg . . . . .	12807
Fortissimmo S.A., Luxembourg . . . . .	12783, 12784	Société de Frelange S.A., Luxembourg . . . . .	12806
Fraser Holding S.A., Luxembourg . . . . .	12801	Société de Thiaumont S.A., Luxembourg . . . . .	12807
Frog S.A., Luxembourg . . . . .	12794	Société d'Organisation Touristique S.A., Luxembourg	12802
Garage Arnold Kontz, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	12788	Société Financière Saka S.A., Luxembourg . . . . .	12807
Gefinor (Asia) S.A., Luxembourg . . . . .	12808	Sogedel S.A., Luxembourg . . . . .	12811
Global Advisory Network Trust . . . . .	12786	Sok S.A., Luxembourg . . . . .	12797
G.P.G. S.A., Luxembourg . . . . .	12810	Sotreca, Sicav, Luxembourg . . . . .	12816
Grum International S.A., Luxembourg . . . . .	12789	Sunmoon S.A., Luxembourg . . . . .	12803
Hifi-Connection, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	12787	Teranim S.A., Luxembourg . . . . .	12811
Hobaco S.A., Luxembourg . . . . .	12785, 12786	Tramalin S.A., Luxembourg . . . . .	12808
Holdesyn S.A., Luxembourg . . . . .	12788	Transmex S.A., Luxembourg . . . . .	12797
Holding Papermill International S.A., Luxembourg . .	12796	Transneptune Holding S.A., Luxembourg . . . . .	12800
H.P.C., Holding de Presse et de Communication S.A., Luxembourg . . . . .	12815	Valorinvest, Sicav, Luxembourg . . . . .	12805
Ilco Immobilière, S.à r.l., Bertrange . . . . .	12787	Vernea, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	12782, 12783
Immobilière Cipriani S.A., Luxembourg . . . . .	12815	Volefin S.A., Luxembourg . . . . .	12800
Immobilière Trasolux, S.à r.l., Windhof-Capellen . . .	12788	Winglobal Fund . . . . .	12770

**WINGLOBAL FUND.***Änderungen des Verwaltungsreglements des Anlagefonds*

Die WINTERTHUR FUND MANAGEMENT COMPANY als Verwaltungsgesellschaft hat im Einverständnis mit der CREDIT SUISSE (Luxembourg) S.A. in ihrer Funktion als Depotbank des WINGLOBAL FUND folgende Änderungen des Verwaltungsreglements des obengenannten Fonds beschlossen:

Im Verwaltungsreglement wird in Artikel 4, B) in der Anlagepolitik, nach dem Währungskürzel ECU eingefügt: «(ab dem 1. Januar 1999: Euro)».

In Artikel 5 wird im 3. Absatz der Satzteil «(siehe Rundschreiben IML 94/112 und die Richtlinie der Gemeinschaft 91/308/ EWG)» wie folgt abgeändert: «(siehe Rundschreiben IML 94/112, BCL 98/153 und die Richtlinie der Gemeinschaft 91/308/ EWG)».

Weiter wird der erste Absatz des Artikel 6 wie folgt neu gefasst:

«Anteile werden an jedem Bewertungstag zum Verkauf angeboten und ausgegeben. Der Ausgabepreis der Anteile entspricht dem am Tage (respektive am übernächsten Tage) nach Einreichen des Kaufantrages (Bewertungstag) festgesetzten Nettovermögenswert zuzüglich einer Kommission sowie eines Zuschlags, vorausgesetzt, dass der Kaufantrag vor 13 Uhr (die «bestimmte Zeit») eingegangen ist und dass die Zahlung innerhalb von vier Bankgeschäftstagen eingeht. Kaufanträge, die nach 13 Uhr eingehen, werden am nächsten folgenden Bewertungstag angenommen. Die Zahlung des Zeichnungsbetrages hat innerhalb von 4 Arbeitstagen nach Einreichen des Kaufantrages an die Depotbank zu erfolgen.

Der Ausgabepreis wird auf die kleinste gängige Einheit, in welcher der Ausgabepreis ausgedrückt ist, aufgerundet. Die Kommission setzt sich zusammen aus einer Ausgabekommission zu Gunsten der Verwaltungsgesellschaft des Fonds sowie eventuellen Ausgabespesen. Ausgabe- und Rücknahmespesen kann die Verwaltungsgesellschaft, falls erforderlich, bei der Ausgabe und der Rücknahme von Anteilen zu Gunsten des Fonds erheben. Diese Spesen decken die Nebenkosten (marktkonforme Courtagen, Gebühren, Abgaben, insbesondere Stempelabgaben, usw.) ab, die dem Anlagefonds im Durchschnitt aus der Anlage des einbezahlten Betrages erwachsen. Die Ausgabekommission sowie Ausgabe- und Rücknahmespesen sind im Zusatz betreffend den jeweiligen Subfonds beschrieben. Die Ausgabekommission zu Gunsten der Verwaltungsgesellschaft des Fonds und der Zuschlag dürfen zusammen nicht mehr als 5% des Nettoinventarwertes je Anteil betragen.»

Im vorletzten Absatz von Artikel 8 des Verwaltungsreglements wird jeweils nach dem Währungskürzel «ECU» eingefügt: «(ab dem 1. Januar 1999: Euro)»

In den Zusätzen eins, zwei und drei zum Verwaltungsreglement wird der Satz «Während der Zeichnungsfrist und danach beträgt die Mindestzeichnung 100 Anteile für Privatanleger und 2500 Anteile für institutionelle Anleger.» gestrichen.

Im ersten Zusatz zum Verwaltungsreglement betreffend den WINGLOBAL FUND INTERNATIONAL EQUITY PORTFOLIO wird im Abschnitt «Ausgabe von Anteilen» der dritte Absatz neu gefasst:

«Anteile werden an jedem Bewertungstag zum Kauf angeboten und ausgegeben. Der Ausgabepreis der Anteile entspricht dem am Tage nach Einreichen des Kaufantrages (Bewertungstag) festgesetzten Nettovermögenswert zuzüglich einer Ausgabekommission sowie eines Zuschlags, vorausgesetzt, dass der Kaufantrag vor 13 Uhr (die «bestimmte Zeit») eingegangen ist und dass die Zahlung innerhalb von drei Bankgeschäftstagen eingeht.

Der Ausgabepreis wird auf den nächsten Hundertstel ECU (ab dem 1. Januar 1999: Euro) aufgerundet.»

Weiterhin wird im ersten Zusatz nach dem Abschnitt «Ausgabe von Anteilen» der folgende Abschnitt «Ausgabekommission» neu eingefügt:

«Ausgabekommission

Die Ausgabekommission wird zu Gunsten der Verwaltungsgesellschaft des Fonds erhoben. Sie beträgt 0,5% des Nettoinventarwertes je Anteil und darf zusammen mit dem Zuschlag nicht mehr als 5% des Nettoinventarwertes je Anteil betragen.»

Der Abschnitt «Umtausch von Anteilen» im ersten Zusatz des Verwaltungsreglements wird wie folgt neu gefasst:

«Umtausch von Anteilen

Beim Umtausch von Anteilen in Anteile eines anderen Portfolios fallen keine Rücknahmespesen an. Ausgabespesen werden gemäss den Angaben im Zusatz zu dem Portfolio, in dessen Anteile umgetauscht wird, erhoben.

Beim Umtausch von Anteilen eines anderen Portfolios in Anteile dieses Portfolios fallen keine Ausgabespesen an. Anlässlich der Ausgabe im Rahmen dieses Umtausches kann die Ausgabekommission von 0,5% des Nettoinventarwertes pro Anteil sowie die Hälfte des maximal zulässigen Zuschlages zu Lasten des Kunden erhoben werden. Die Rücknahmespesen richten sich nach den Angaben betreffend das Portfolio, dessen Anteile im Rahmen des Umtausches zurückgegeben werden.»

Darüber hinaus wird auch der Abschnitt «Sonstige Angaben» des ersten Zusatzes wie folgt neu gefasst:

«Sonstige Angaben

Die Referenzwährung ist der ECU, ab dem 1. Januar 1999 der Euro.

Die Verwaltungsgebühr beträgt 1,0% pro Jahr berechnet auf dem durchschnittlichen täglichen Nettovermögen des Portfolios.»

Im zweiten Zusatz des Verwaltungsreglements betreffend den WINGLOBAL FUND INTERNATIONAL BOND PORTFOLIO erfolgt im Abschnitt «Ausgabe von Anteilen» im dritten Absatz folgende Neufassung:

«Anteile werden an jedem Bewertungstag zum Kauf angeboten und ausgegeben. Der Ausgabepreis der Anteile entspricht dem am Tage nach Einreichen des Kaufantrages (Bewertungstag) festgesetzten Nettovermögenswert

zuzüglich einer Ausgabekommission sowie eines Zuschlags, vorausgesetzt, dass der Kaufantrag vor 13 Uhr (die «bestimmte Zeit») eingegangen ist und dass die Zahlung innerhalb von drei Bankgeschäftstagen eingeht.

Der Ausgabepreis wird auf den nächsten Hundertstel ECU (ab dem 1. Januar 1999: Euro) aufgerundet.»

Weiterhin wird im zweiten Zusatz nach dem Abschnitt «Ausgabe von Anteilen» der Abschnitt «Ausgabekommission» neu eingefügt:

«Ausgabekommission

Die Ausgabekommission wird zu Gunsten der Verwaltungsgesellschaft des Fonds erhoben. Sie beträgt 0,5% des Nettoinventarwertes je Anteil und darf zusammen mit dem Zuschlag nicht mehr als 5% des Nettoinventarwertes je Anteil betragen.»

Der Abschnitt «Umtausch von Anteilen» im zweiten Zusatz des Verwaltungsreglements wird wie folgt neu gefasst:

«Umtausch von Anteilen

Beim Umtausch von Anteilen in Anteile eines anderen Portfolios fallen keine Rücknahmespesen an. Ausgabespesen werden gemäss den Angaben im Zusatz zu dem Portfolio, in dessen Anteile umgetauscht wird, erhoben.

Beim Umtausch von Anteilen eines anderen Portfolios in Anteile dieses Portfolios fallen keine Ausgabespesen an. Anlässlich der Ausgabe im Rahmen dieses Umtausches kann die Ausgabekommission von 0,5% des Nettoinventarwertes pro Anteil sowie die Hälfte des maximal zulässigen Zuschlages zu Lasten des Kunden erhoben werden. Die Rücknahmespesen richten sich nach den Angaben betreffend das Portfolio, dessen Anteile im Rahmen des Umtausches zurückgegeben werden.»

Darüber hinaus wird auch der Abschnitt «Sonstige Angaben» des zweiten Zusatzes wie folgt neu gefasst:

«Sonstige Angaben

Die Referenzwährung ist der ECU, ab dem 1. Januar 1999 der Euro. Die Verwaltungsgebühr beträgt 0,8% pro Jahr berechnet auf dem durchschnittlichen täglichen Nettovermögen des Portfolios.»

Der dritte Zusatz des Verwaltungsreglements betreffend den WINGLOBAL FUND INTERNATIONAL DIVERSIFIED PORTFOLIO erhält im Abschnitt «Ausgabe von Anteilen» im dritten Absatz nachfolgende Neufassung:

«Anteile werden an jedem Bewertungstag zum Kauf angeboten und ausgegeben. Der Ausgabepreis der Anteile entspricht dem am Tage nach Einreichen des Kaufantrages (Bewertungstag) festgesetzten Nettovermögenswert zuzüglich einer Ausgabekommission sowie eines Zuschlags, vorausgesetzt, dass der Kaufantrag vor 13 Uhr (die «bestimmte Zeit») eingegangen ist und dass die Zahlung innerhalb von drei Bankgeschäftstagen eingeht.

Der Ausgabepreis wird auf den nächsten Hundertstel ECU (ab dem 1. Januar 1999: Euro) aufgerundet.»

Weiterhin wird im dritten Zusatz nach dem Abschnitt «Ausgabe von Anteilen» der Abschnitt «Ausgabekommission» neu gefasst:

«Ausgabekommission

Die Ausgabekommission wird zu Gunsten der Verwaltungsgesellschaft des Fonds erhoben. Sie beträgt 0,5% des Nettoinventarwertes je Anteil und darf zusammen mit dem Zuschlag nicht mehr als 5% des Nettoinventarwertes je Anteil betragen.»

Der Abschnitt «Umtausch von Anteilen» im dritten Zusatz des Verwaltungsreglements wird wie folgt neu gefasst:

«Umtausch von Anteilen

Beim Umtausch von Anteilen in Anteile eines anderen Portfolios fallen keine Rücknahmespesen an. Ausgabespesen werden gemäss den Angaben im Zusatz zu dem Portfolio, in dessen Anteile umgetauscht wird, erhoben.

Beim Umtausch von Anteilen eines anderen Portfolios in Anteile dieses Portfolios fallen keine Ausgabespesen an. Anlässlich der Ausgabe im Rahmen dieses Umtausches kann die Ausgabekommission von 0,5% des Nettoinventarwertes pro Anteil sowie die Hälfte des maximal zulässigen Zuschlages zu Lasten des Kunden erhoben werden. Die Rücknahmespesen richten sich nach den Angaben betreffend das Portfolio, dessen Anteile im Rahmen des Umtausches zurückgegeben werden.»

Darüber hinaus wird auch der Abschnitt «Sonstige Angaben» des dritten Zusatzes wie folgt neu gefasst:

«Sonstige Angaben

Die Referenzwährung ist der ECU, ab dem 1. Januar 1999 der Euro. Die Verwaltungsgebühr beträgt 1,0% pro Jahr berechnet auf dem durchschnittlichen täglichen Nettovermögen des Portfolios.»

In den Zusätzen vier bis neun zum Verwaltungsreglement wird der Satz «Am Erstaussgabedatum und danach beträgt die Mindestzeichnung 100 Anteile für Privatanleger und 2500 Anteile für institutionelle Anleger.» gestrichen.

Der vierte Zusatz zum Verwaltungsreglement betreffend den WINGLOBAL FUND EQUITY-INDEX EUROPE wird im Abschnitt «Ausgabe und Rücknahme von Anteilen», im zweiten Absatz wie folgt neu gefasst:

«Anteile werden an jedem Bewertungstag zum Kauf angeboten und ausgegeben. Der Ausgabepreis der Anteile entspricht dem am Tage nach Einreichen des Kaufantrages (Bewertungstag) festgesetzten Nettovermögenswert zuzüglich einer Kommission sowie eines Zuschlags, vorausgesetzt, dass der Kaufantrag vor 13 Uhr (die «bestimmte Zeit») eingegangen ist und dass die Zahlung innerhalb von drei Bankgeschäftstagen eingeht. Der Ausgabepreis wird auf den nächsten Hundertstel ECU (ab dem 1. Januar 1999: Euro) aufgerundet. Die Kommission setzt sich zusammen aus einer Ausgabekommission zu Gunsten der Verwaltungsgesellschaft des Fonds sowie Ausgabespesen zu Gunsten des Subfonds.»

Weiterhin wird im vierten Zusatz nach dem Abschnitt «Ausgabe und Rücknahme von Anteilen» der Abschnitt «Ausgabekommission» neu gefasst:

«Ausgabekommission

Die Ausgabekommission zu Gunsten der Verwaltungsgesellschaft des Fonds beträgt 0,22% des Nettoinventarwertes je Anteil und darf zusammen mit dem Zuschlag nicht mehr als 5% des Nettoinventarwertes je Anteil betragen.»

Nach dem Abschnitt «Ausgabekommission» wird im vierten Zusatz der Abschnitt «Ausgabe- und Rücknahmespesen», als erster Absatz, neu gefasst:

«Ausgabe- und Rücknahmespesen

Bei der Ausgabe von Anteilen erhebt die Verwaltungsgesellschaft Ausgabebespen von 0,63% des Nettoinventarwertes je Anteil und bei der Rücknahme Rücknahmespesen von 0,44% des Nettoinventarwertes je Anteil zu Gunsten des Fonds. Diese Spesen decken die Nebenkosten (marktkonforme Courtagen, Gebühren, Abgaben, insbesondere Stempelabgaben, usw) ab, die dem Anlagefonds im Durchschnitt aus der Anlage des einbezahlten Betrages bzw. aus dem Verkauf eines dem gekündigten Anteil entsprechenden Teils der Anlagen erwachsen.»

Im vierten Zusatz zum Verwaltungsreglement wird im Abschnitt «Ausgabe- und Rücknahmespesen» der fünfte Absatz neu gefasst:

«Anteile des Equity-Index Europe wurden erstmals am 2. Februar 1998 zum Ausgabepreis von ECU 100,78 (beinhaltend die Ausgabebespen zu Gunsten des Fonds von 0,78%) zuzüglich einer allfälligen Verkaufsprovision sowie eventueller Ausgabesteuern von der Verwaltungsgesellschaft ausgegeben. Die Zahlung des Erstzeichnungsbetrages hatte mit Valuta 5. Februar 1998 zu erfolgen.»

Der Abschnitt «Umtausch von Anteilen» im vierten Zusatz des Verwaltungsreglements wird wie folgt neu gefasst:

Umtausch von Anteilen

«Beim Umtausch von Anteilen in Anteile eines anderen Portfolios fallen Rücknahmespesen in Höhe von 0,44% des Nettoinventarwertes je Anteil an. Ausgabebespen werden gemäss den Angaben im Zusatz zu dem Portfolio, in dessen Anteile umgetauscht wird, erhoben.

Beim Umtausch von Anteilen eines anderen Portfolios in Anteile dieses Portfolios fallen Ausgabebespen in Höhe von 0,63% des Nettoinventarwertes je Anteil an. Anlässlich der Ausgabe im Rahmen dieses Umtausches kann die Ausgabekommission von 0,22% des Nettoinventarwertes pro Anteil sowie die Hälfte des maximal zulässigen Zuschlages zu Lasten des Kunden erhoben werden. Die Rücknahmespesen richten sich nach den Angaben betreffend das Portfolio, dessen Anteile im Rahmen des Umtausches zurückgegeben werden.»

Darüber hinaus wird auch der Abschnitt «Sonstige Angaben» des vierten Zusatzes wie folgt neu gefasst:

«Sonstige Angaben

Die Referenzwährung ist der ECU, ab dem 1. Januar 1999 der Euro.

Die Verwaltungsgebühr beträgt 1,1 % pro Jahr berechnet auf dem durchschnittlichen täglichen Nettovermögen des Portfolios.»

Der fünfte Zusatz zum Verwaltungsreglement betreffend den WINGLOBAL FUND EQUITY-INDEX USA wird im Abschnitt «Ausgabe und Rücknahme von Anteilen», im zweiten Absatz wie folgt neu gefasst:

«Anteile werden an jedem Bewertungstag zum Kauf angeboten und ausgegeben. Der Ausgabepreis der Anteile entspricht dem am Tage nach Einreichen des Kaufantrages (Bewertungstag) festgesetzten Nettovermögenswert zuzüglich einer Kommission sowie eines Zuschlages, vorausgesetzt, dass der Kaufantrag vor 13 Uhr (die «bestimmte Zeit») eingegangen ist und dass die Zahlung innerhalb von drei Bankgeschäftstagen eingeht. Der Ausgabepreis wird auf den nächsten Cent aufgerundet. Die Kommission setzt sich zusammen aus einer Ausgabekommission zu Gunsten der Verwaltungsgesellschaft des Fonds sowie Ausgabebespen zu Gunsten des Subfonds.»

Weiterhin wird im fünften Zusatz nach dem Abschnitt «Ausgabe und Rücknahme von Anteilen» der Abschnitt «Ausgabekommission» neu gefasst:

«Ausgabekommission

Die Ausgabekommission zu Gunsten der Verwaltungsgesellschaft des Fonds beträgt 0,27% des Nettoinventarwertes je Anteil und darf zusammen mit dem Zuschlag nicht mehr als 5% des Nettoinventarwertes je Anteil betragen.»

Nach dem Abschnitt «Ausgabekommission» wird im fünften Zusatz der Abschnitt «Ausgabe- und Rücknahmespesen», als erster Absatz, neu gefasst:

«Ausgabe- und Rücknahmespesen

Bei der Ausgabe von Anteilen erhebt die Verwaltungsgesellschaft Ausgabebespen von 0,18% des Nettoinventarwertes je Anteil und bei der Rücknahme Rücknahmespesen von 0,18% des Nettoinventarwertes je Anteil zu Gunsten des Fonds. Diese Spesen decken die Nebenkosten (marktkonforme Courtagen, Gebühren, Abgaben, insbesondere Stempelabgaben, usw) ab, die dem Anlagefonds im Durchschnitt aus der Anlage des einbezahlten Betrages bzw. aus dem Verkauf eines dem gekündigten Anteil entsprechenden Teils der Anlagen erwachsen.»

Im fünften Zusatz zum Verwaltungsreglement wird im Abschnitt «Ausgabe- und Rücknahmespesen» der fünfte Absatz neu gefasst:

«Anteile des Equity-Index USA wurden erstmals am 2. Februar 1998 zum Ausgabepreis von USD 100,33 (beinhaltend die Ausgabebespen zu Gunsten des Fonds von 0,33%) zuzüglich einer allfälligen Verkaufsprovision sowie eventueller Ausgabesteuern von der Verwaltungsgesellschaft ausgegeben. Die Zahlung des Erstzeichnungsbetrages hatte mit Valuta 5. Februar 1998 zu erfolgen.»

Der Abschnitt «Umtausch von Anteilen» im fünften Zusatz des Verwaltungsreglements wird wie folgt neu gefasst:

Umtausch von Anteilen

«Beim Umtausch von Anteilen in Anteile eines anderen Portfolios fallen Rücknahmespesen in Höhe von 0,18% des Nettoinventarwertes je Anteil an. Ausgabebespen werden gemäss den Angaben im Zusatz zu dem Portfolio, in dessen Anteile umgetauscht wird, erhoben.

Beim Umtausch von Anteilen eines anderen Portfolios in Anteile dieses Portfolios fallen Ausgabebespen in Höhe von 0,18% des Nettoinventarwertes je Anteil an. Anlässlich der Ausgabe im Rahmen dieses Umtausches kann die Ausgabekommission von 0,27% des Nettoinventarwertes pro Anteil sowie die Hälfte des maximal zulässigen Zuschlages zu

Lasten des Kunden erhoben werden. Die Rücknahmespesen richten sich nach den Angaben betreffend das Portfolio, dessen Anteile im Rahmen des Umtausches zurückgegeben werden.»

Darüber hinaus wird auch der Abschnitt «Sonstige Angaben» des fünften Zusatzes wie folgt neu gefasst:

«Sonstige Angaben

Die Referenzwährung ist der USD.

Die Verwaltungsgebühr beträgt 1,1% pro Jahr berechnet auf dem durchschnittlichen täglichen Nettovermögen des Portfolios.»

Der sechste Zusatz zum Verwaltungsreglement betreffend den WINGLOBAL FUND EQUITY-INDEX JAPAN wird im Abschnitt «Ausgabe und Rücknahme von Anteilen», im zweiten Absatz wie folgt neu gefasst:

«Anteile werden an jedem Bewertungstag zum Kauf angeboten und ausgegeben. Der Ausgabepreis der Anteile entspricht dem am Tage nach Einreichen des Kaufantrages (Bewertungstag) festgesetzten Nettovermögenswert zuzüglich einer Kommission sowie eines Zuschlags, vorausgesetzt, dass der Kaufantrag vor 13 Uhr (die «bestimmte Zeit») eingegangen ist und dass die Zahlung innerhalb von drei Bankgeschäftstagen eingeht. Der Ausgabepreis wird auf den nächsten Yen aufgerundet. Die Kommission setzt sich zusammen aus einer Ausgabekommission zu Gunsten der Verwaltungsgesellschaft des Fonds sowie Ausgabespesen zu Gunsten des Subfonds.»

Weiterhin wird im sechsten Zusatz nach dem Abschnitt «Ausgabe und Rücknahme von Anteilen» der Abschnitt «Ausgabekommission» neu gefasst:

«Ausgabekommission

Die Ausgabekommission zu Gunsten der Verwaltungsgesellschaft des Fonds beträgt 0,22% des Nettoinventarwertes je Anteil und darf zusammen mit dem Zuschlag nicht mehr als 5% des Nettoinventarwertes je Anteil betragen.»

Nach dem Abschnitt «Ausgabekommission» wird im sechsten Zusatz der Abschnitt «Ausgabe- und Rücknahmespesen», als erster Absatz, neu gefasst:

«Ausgabe- und Rücknahmespesen

Bei der Ausgabe von Anteilen erhebt die Verwaltungsgesellschaft Ausgabespesen von 0,23% des Nettoinventarwertes je Anteil und bei der Rücknahme Rücknahmespesen von 0,44% des Nettoinventarwertes je Anteil zu Gunsten des Fonds. Diese Spesen decken die Nebenkosten (marktkonforme Courtagen, Gebühren, Abgaben, insbesondere Stempelabgaben, usw) ab, die dem Anlagefonds im Durchschnitt aus der Anlage des einbezahlten Betrages bzw. aus dem Verkauf eines dem gekündigten Anteil entsprechenden Teils der Anlagen erwachsen.»

Im sechsten Zusatz zum Verwaltungsreglement wird im Abschnitt «Ausgabe- und Rücknahmespesen» der fünfte Absatz neu gefasst:

«Anteile des Equity-Index Japan wurden erstmals am 2. Februar 1998 zum Ausgabepreis von YEN 10.038 (beinhaltend die Ausgabespesen zu Gunsten des Fonds von 0,38%) zuzüglich einer allfälligen Verkaufsprovision sowie eventueller Ausgabesteuern von der Verwaltungsgesellschaft ausgegeben. Die Zahlung des Erstzeichnungsbetrages hatte mit Valuta 5. Februar 1998 zu erfolgen.»

Der Abschnitt «Umtausch von Anteilen» im sechsten Zusatz des Verwaltungsreglements wird wie folgt neu gefasst:  
Umtausch von Anteilen

«Beim Umtausch von Anteilen in Anteile eines anderen Portfolios fallen Rücknahmespesen in Höhe von 0,44% des Nettoinventarwertes je Anteil an. Ausgabespesen werden gemäss den Angaben im Zusatz zu dem Portfolio, in dessen Anteile umgetauscht wird, erhoben.

Beim Umtausch von Anteilen eines anderen Portfolios in Anteile dieses Portfolios fallen Ausgabespesen in Höhe von 0,23% des Nettoinventarwertes je Anteil an. Anlässlich der Ausgabe im Rahmen dieses Umtausches kann die Ausgabekommission von 0,22% des Nettoinventarwertes pro Anteil sowie die Hälfte des maximal zulässigen Zuschlages zu Lasten des Kunden erhoben werden. Die Rücknahmespesen richten sich nach den Angaben betreffend das Portfolio, dessen Anteile im Rahmen des Umtausches zurückgegeben werden.»

Darüber hinaus wird auch der Abschnitt «Sonstige Angaben» des sechsten Zusatzes wie folgt neu gefasst:

«Sonstige Angaben

Die Referenzwährung ist der YEN.

Die Verwaltungsgebühr beträgt 1,1% pro Jahr berechnet auf dem durchschnittlichen täglichen Nettovermögen des Portfolios.»

Der siebte Zusatz zum Verwaltungsreglement betreffend den WINGLOBAL FUND EQUITY-INDEX EMERGING MARKETS wird im Abschnitt «Ausgabe und Rücknahme von Anteilen», im zweiten Absatz wie folgt neu gefasst:

«Anteile werden an jedem Bewertungstag zum Kauf angeboten und ausgegeben. Der Ausgabepreis der Anteile entspricht dem am Tage nach Einreichen des Kaufantrages (Bewertungstag) festgesetzten Nettovermögenswert zuzüglich einer Kommission sowie eines Zuschlags, vorausgesetzt, dass der Kaufantrag vor 13 Uhr (die «bestimmte Zeit») eingegangen ist und dass die Zahlung innerhalb von drei Bankgeschäftstagen eingeht. Der Ausgabepreis wird auf den nächsten Cent aufgerundet. Die Kommission setzt sich zusammen aus einer Ausgabekommission zu Gunsten der Verwaltungsgesellschaft des Fonds sowie Ausgabespesen zu Gunsten des Subfonds.»

Weiterhin wird im siebten Zusatz nach dem Abschnitt «Ausgabe und Rücknahme von Anteilen» der Abschnitt «Ausgabekommission» neu gefasst:

«Ausgabekommission

Die Ausgabekommission zu Gunsten der Verwaltungsgesellschaft des Fonds beträgt 0,25% des Nettoinventarwertes je Anteil und darf zusammen mit dem Zuschlag nicht mehr als 5% des Nettoinventarwertes je Anteil betragen.»

Nach dem Abschnitt «Ausgabekommission» wird im siebten Zusatz der Abschnitt «Ausgabe- und Rücknahmespesen», als erster Absatz, neu gefasst:

«Ausgabe- und Rücknahmespesen

Bei der Ausgabe von Anteilen erhebt die Verwaltungsgesellschaft Ausgabespesen von 0,80% des Nettoinventarwertes je Anteil und bei der Rücknahme Rücknahmespesen von 0,80% des Nettoinventarwertes je Anteil zu Gunsten des Fonds. Diese Spesen decken die Nebenkosten (marktkonforme Courtagen, Gebühren, Abgaben, insbesondere Stempelabgaben, usw) ab, die dem Anlagefonds im Durchschnitt aus der Anlage des einbezahlten Betrages bzw. aus dem Verkauf eines dem gekündigten Anteil entsprechenden Teils der Anlagen erwachsen.»

Im siebten Zusatz zum Verwaltungsreglement wird im Abschnitt «Ausgabe- und Rücknahmespesen» der fünfte Absatz neu gefasst:

«Anteile des Equity-Index Emerging Markets wurden erstmals am 2. Februar 1998 zum Ausgabepreis von USD 100,95 (beinhaltend die Ausgabespesen zu Gunsten des Fonds von 0,95%) zuzüglich einer allfälligen Verkaufsprovision sowie eventueller Ausgabesteuern von der Verwaltungsgesellschaft ausgegeben. Die Zahlung des Erstzeichnungsbetrages hatte mit Valuta 5. Februar 1998 zu erfolgen.»

Der Abschnitt «Umtausch von Anteilen» im siebten Zusatz des Verwaltungsreglements wird wie folgt neu gefasst:

Umtausch von Anteilen

«Beim Umtausch von Anteilen in Anteile eines anderen Portfolios fallen Rücknahmespesen in Höhe von 0,80% des Nettoinventarwertes je Anteil an. Ausgabespesen werden gemäss den Angaben im Zusatz zu dem Portfolio, in dessen Anteile umgetauscht wird, erhoben.

Beim Umtausch von Anteilen eines anderen Portfolios in Anteile dieses Portfolios fallen Ausgabespesen in Höhe von 0,80% des Nettoinventarwertes je Anteil an. Anlässlich der Ausgabe im Rahmen dieses Umtausches kann die Ausgabe-kommission von 0,25% des Nettoinventarwertes pro Anteil sowie die Hälfte des maximal zulässigen Zuschlages zu Lasten des Kunden erhoben werden. Die Rücknahmespesen richten sich nach den Angaben betreffend das Portfolio, dessen Anteile im Rahmen des Umtausches zurückgegeben werden.»

Darüber hinaus wird auch der Abschnitt «Sonstige Angaben» des siebten Zusatzes wie folgt neu gefasst:

«Sonstige Angaben

Die Referenzwährung ist der USD.

Die Verwaltungsgebühr beträgt 1,3% pro Jahr berechnet auf dem durchschnittlichen täglichen Nettovermögen des Portfolios.»

Der achte Zusatz zum Verwaltungsreglement betreffend den WINGLOBAL FUND EQUITY-INDEX EASTERN EUROPE wird im Abschnitt «Ausgabe und Rücknahme von Anteilen», im zweiten Absatz wie folgt neu gefasst:

«Anteile werden an jedem Bewertungstag zum Kauf angeboten und ausgegeben. Der Ausgabepreis der Anteile entspricht dem am Tage nach Einreichen des Kaufantrages (Bewertungstag) festgesetzten Nettovermögenswert zuzüglich einer Kommission sowie eines Zuschlags, vorausgesetzt, dass der Kaufantrag vor 13 Uhr (die «bestimmte Zeit») eingegangen ist und dass die Zahlung innerhalb von drei Bankgeschäftstagen eingeht. Der Ausgabepreis wird auf den nächsten Cent aufgerundet. Die Kommission setzt sich zusammen aus einer Ausgabekommission zu Gunsten der Verwaltungsgesellschaft des Fonds sowie Ausgabespesen zu Gunsten des Subfonds.»

Weiterhin wird im achten Zusatz nach dem Abschnitt «Ausgabe und Rücknahme von Anteilen» der Abschnitt «Ausgabekommission» neu gefasst:

«Ausgabekommission

Die Ausgabekommission zu Gunsten der Verwaltungsgesellschaft des Fonds beträgt 0,25% des Nettoinventarwertes je Anteil und darf zusammen mit dem Zuschlag nicht mehr als 5% des Nettoinventarwertes je Anteil betragen.»

Nach dem Abschnitt «Ausgabekommission» wird im achten Zusatz der Abschnitt «Ausgabe- und Rücknahmespesen», als erster Absatz, neu gefasst:

«Ausgabe- und Rücknahmespesen

Bei der Ausgabe von Anteilen erhebt die Verwaltungsgesellschaft Ausgabespesen von 1,70% des Nettoinventarwertes je Anteil und bei der Rücknahme Rücknahmespesen von 1,70% des Nettoinventarwertes je Anteil zu Gunsten des Fonds. Diese Spesen decken die Nebenkosten (marktkonforme Courtagen, Gebühren, Abgaben, insbesondere Stempelabgaben, usw) ab, die dem Anlagefonds im Durchschnitt aus der Anlage des einbezahlten Betrages bzw. aus dem Verkauf eines dem gekündigten Anteil entsprechenden Teils der Anlagen erwachsen.»

Im achten Zusatz zum Verwaltungsreglement wird im Abschnitt «Ausgabe- und Rücknahmespesen» der fünfte Absatz neu gefasst:

«Anteile des Equity-Index Eastern Europe wurden erstmals am 2. Februar 1998 zum Ausgabepreis von USD 101,85 (beinhaltend die Ausgabespesen zu Gunsten des Fonds von 1,85%) zuzüglich einer allfälligen Verkaufsprovision sowie eventueller Ausgabesteuern von der Verwaltungsgesellschaft ausgegeben. Die Zahlung des Erstzeichnungsbetrages hatte mit Valuta 5. Februar 1998 zu erfolgen.»

Der Abschnitt «Umtausch von Anteilen» im achten Zusatz des Verwaltungsreglements wird wie folgt neu gefasst:

Umtausch von Anteilen

«Beim Umtausch von Anteilen in Anteile eines anderen Portfolios fallen Rücknahmespesen in Höhe von 1,70% des Nettoinventarwertes je Anteil an. Ausgabespesen werden gemäss den Angaben im Zusatz zu dem Portfolio, in dessen Anteile umgetauscht wird, erhoben.

Beim Umtausch von Anteilen eines anderen Portfolios in Anteile dieses Portfolios fallen Ausgabespesen in Höhe von 1,70% des Nettoinventarwertes je Anteil an. Anlässlich der Ausgabe im Rahmen dieses Umtausches kann die Ausgabe-kommission von 0,25% des Nettoinventarwertes pro Anteil sowie die Hälfte des maximal zulässigen Zuschlages zu Lasten des Kunden erhoben werden. Die Rücknahmespesen richten sich nach den Angaben betreffend das Portfolio, dessen Anteile im Rahmen des Umtausches zurückgegeben werden.»

Darüber hinaus wird auch der Abschnitt «Sonstige Angaben» des achten Zusatzes wie folgt neu gefasst:

«Sonstige Angaben

Die Referenzwährung ist der USD.

Die Verwaltungsgebühr beträgt 1,3% pro Jahr berechnet auf dem durchschnittlichen täglichen Nettovermögen des Portfolios.»

Der neunte Zusatz zum Verwaltungsreglement betreffend den WinGlobal Fund Bond-Index Europe wird im Abschnitt «Ausgabe und Rücknahme von Anteilen», im zweiten Absatz wie folgt neu gefasst:

«Anteile werden an jedem Bewertungstag zum Kauf angeboten und ausgegeben. Der Ausgabepreis der Anteile entspricht dem am Tage nach Einreichen des Kaufantrages (Bewertungstag) festgesetzten Nettovermögenswert zuzüglich einer Kommission sowie eines Zuschlags, vorausgesetzt, dass der Kaufantrag vor 13 Uhr (die «bestimmte Zeit») eingegangen ist und dass die Zahlung innerhalb von drei Bankgeschäftstagen eingeht. Der Ausgabepreis wird auf den nächsten Hundertstel ECU (ab dem 1. Januar 1999: Euro) aufgerundet. Die Kommission setzt sich zusammen aus einer Ausgabekommission zu Gunsten der Verwaltungsgesellschaft des Fonds sowie Ausgabespesen zu Gunsten des Subfonds.»

Weiterhin wird im neunten Zusatz nach dem Abschnitt «Ausgabe und Rücknahme von Anteilen» der Abschnitt «Ausgabekommission» neu gefasst:

«Ausgabekommission

Die Ausgabekommission zu Gunsten der Verwaltungsgesellschaft des Fonds beträgt 0,2% des Nettoinventarwertes je Anteil und darf zusammen mit dem Zuschlag nicht mehr als 5% des Nettoinventarwertes je Anteil betragen.»

Nach dem Abschnitt «Ausgabekommission» wird im neunten Zusatz der Abschnitt «Ausgabe- und Rücknahmespesen», als erster Absatz, neu gefasst:

«Ausgabe- und Rücknahmespesen

Bei der Ausgabe von Anteilen erhebt die Verwaltungsgesellschaft Ausgabespesen von 0,15% des Nettoinventarwertes je Anteil und bei der Rücknahme Rücknahmespesen von 0,15% des Nettoinventarwertes je Anteil zu Gunsten des Fonds. Diese Spesen decken die Nebenkosten (marktkonforme Courtagen, Gebühren, Abgaben, insbesondere Stempelabgaben, usw) ab, die dem Anlagefonds im Durchschnitt aus der Anlage des einbezahlten Betrages bzw. aus dem Verkauf eines dem gekündigten Anteil entsprechenden Teils der Anlagen erwachsen.»

Im neunten Zusatz zum Verwaltungsreglement wird im Abschnitt «Ausgabe- und Rücknahmespesen» der fünfte Absatz neu gefasst:

«Anteile des Bond-Index Europe wurden erstmals am 2. Februar 1998 zum Ausgabepreis von ECU 100,25 (beinhaltend die Ausgabespesen zu Gunsten des Fonds von 0,25%) zuzüglich einer allfälligen Verkaufsprovision sowie eventueller Ausgabesteuern von der Verwaltungsgesellschaft ausgegeben. Die Zahlung des Erstzeichnungsbetrages hatte mit Valuta 5. Februar 1998 zu erfolgen.»

Der Abschnitt «Umtausch von Anteilen» im neunten Zusatz des Verwaltungsreglements wird wie folgt neu gefasst:  
Umtausch von Anteilen

«Beim Umtausch von Anteilen in Anteile eines anderen Portfolios fallen Rücknahmespesen in Höhe von 0,15% des Nettoinventarwertes je Anteil an. Ausgabespesen werden gemäss den Angaben im Zusatz zu dem Portfolio, in dessen Anteile umgetauscht wird, erhoben.

Beim Umtausch von Anteilen eines anderen Portfolios in Anteile dieses Portfolios fallen Ausgabespesen in Höhe von 0,15% des Nettoinventarwertes je Anteil an. Anlässlich der Ausgabe im Rahmen dieses Umtausches kann die Ausgabekommission von 0,2% des Nettoinventarwertes pro Anteil sowie die Hälfte des maximal zulässigen Zuschlages zu Lasten des Kunden erhoben werden. Die Rücknahmespesen richten sich nach den Angaben betreffend das Portfolio, dessen Anteile im Rahmen des Umtausches zurückgegeben werden.»

Darüber hinaus wird auch der Abschnitt «Sonstige Angaben» des neunten Zusatzes wie folgt neu gefasst:

«Sonstige Angaben

Die Referenzwährung ist der ECU, ab dem 1. Januar 1999 der Euro. Die Verwaltungsgebühr beträgt 0,8% pro Jahr berechnet auf dem durchschnittlichen täglichen Nettovermögen des Portfolios.»

Luxemburg, den 6. Januar 1999

WINTERTHUR FUND

CREDIT SUISSE (Luxembourg) S.A.

Unterschrift

Unterschrift

Management Company

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 1999, vol. 519, fol. 39, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07075/020/381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 1999.

**ARTEMIS INFORMATION MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 29, rue J.P. Brasseur.

R. C. Luxembourg B 36.326.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1999, vol. 518, fol. 65, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1999.

ARTEMIS INFORMATION MANAGEMENT

Signature

(07083/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 1999.

**AABH PATENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 32.483.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the thirtieth December.  
Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the Company established in Luxembourg under the denomination of AABH PATENT HOLDINGS S.A., R.C. Number B 32.483, with its principal office in Luxembourg, organized as a société anonyme pursuant to a deed of the undersigned notary, residing in Luxembourg, dated December 5th, 1989, published in the Recueil Spécial du Mémorial C Number 203 of June 19th, 1990.

The meeting begins at 6.30 p.m. Mr Paul Krzysica, company secretary, residing in Huncherange, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing in Mamer.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, private employee, residing in Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. - It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the ten thousand «A» shares and the ten thousand «B» shares having each a par value of two US Dollars each, representing the total capital of forty thousand US Dollars are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, all the persons present at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all present or represented at the meeting, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. - The agenda of the meeting is the following:

- Change of the end of the financial year to the 31st of December.

Subsequent amendment of Article 21 of the Articles of Incorporation.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting debated on the agenda and after deliberation, by unanimous vote, passed the following resolution:

*Resolution*

The General meeting resolved to change the end of the financial year to the 31st of December, so that the present financial year which began on 1st April 1998 will end on 31st December 1998.

As a consequence thereof Article 21 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 21. - Financial year.** The financial year of the Company shall commence on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.»

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at 6.40 p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us the notary, the present original deed.

**Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:**

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den dreissigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, Notar mit dem Amtssitze in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft AABH PATENT HOLDINGS S.A., mit Sitz in Luxemburg, R.C. Nummer B 32.483, gegründet durch Urkunde des unterzeichneten Notars am 5. Dezember 1989, veröffentlicht im Mémorial Recueil Spécial C Nummer 203 vom 19. Juni 1990 zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung beginnt um achtzehn Uhr dreissig unter dem Vorsitz von Herrn Paul Krzysica, Gesellschaftssekretär, wohnhaft in Hüncheringen.

Derselbe ernennt zum Schriftführer Herrn Frank Stolz-Page, Privatbeamter, wohnhaft in Mamer.

Zum Stimmzähler wird ernannt Herrn Raymond Thill, Privatbeamter, wohnhaft in Luxemburg.

Sodann stellt der Vorsitzende fest:

I. Daß aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Bureau der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, daß die zehntausend Aktien der Klasse «A» und die zehntausend Aktien der Klasse «B» mit einem Nennwert von je zwei US Dollar, welche das gesamte Kapital von vierzigtausend US Dollar darstellen, hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche demgemäss ordnungsgemäss zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann, da alle Aktionäre, nach Kenntnisaufnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokoll, mit welchem sie einregistriert wird, als Anlage beigefügt.

II. Daß die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgenden Punkt umfasst:

- Abänderung des Ende des Geschäftsjahres auf den 31. Dezember.

Anschliessende Abänderung von Artikel 21 der Satzung der Gesellschaft.

Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung einstimmig folgenden Beschluss:

*Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst das Ende des Geschäftsjahres auf den 31. Dezember zu verlegen so daß das jetzige Gesellschaftsjahr am 1. April 1998 begann und am 31. Dezember 1998 endet.

Demzufolge wird Artikel 21 der Satzung der Gesellschaft fortan folgenden Wortlaut haben:

«**Art. 21. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.»

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärte der Vorsitzende die Versammlung um achtzehn Uhr vierzig für geschlossen.

*Wörterer Protokoll*

Aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Komparenten, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Der unterzeichnete Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, dass der Text der vorliegenden Satzung auf Wunsch der Parteien in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, dass es der Wunsch der Parteien ist, dass im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text der englische Text Vorrang hat.

Signé: P. Krzysica, F. Stolz-Page, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 114S, fol. 13, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 1999.

*A. Schwachtgen.*

(07080/230/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 1999.

**AABH PATENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 32.483.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1423 du 30 décembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 1999.

*A. Schwachtgen.*

(07081/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 1999.

**CELLTECH LIMITED, Société Anonyme.**

Registered office: L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 31.952.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the thirtieth December.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the company CELLTECH LIMITED, R.C. Number B 31.952, with its principal office in Luxembourg, organized as a société anonyme pursuant to a deed of the undersigned notary, dated October 20th, 1989, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Number 95 of March 26th, 1990.

The meeting begins at 5.40 p.m. Mr Paul Krzysica, company secretary, residing in Huncherange, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing in Mamer.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, private employee, residing in Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the six thousand seven hundred and twenty shares having a par value of ten US Dollars each, representing the total capital of sixty-seven thousand two hundred US Dollars are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all present or represented at the meeting, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is the following:

- Change of the end of the financial year to the 31st of December.

Subsequent amendment of Article 8 of the Articles of Incorporation.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting debated on the agenda and after deliberation, by unanimous vote, passed the following resolution:

*Resolution*

The General meeting resolved to change the end of the financial year to the 31st of December, so that the present financial year which began on 1st April 1998 will end on 31st December 1998.

As a consequence thereof Article 8 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 8.** The company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.»

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at 5.50 p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établi à Luxembourg sous la dénomination de CELLTECH LIMITED, R.C B Numéro 31.952, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 20 octobre 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 95 du 26 mars 1990.

La séance est ouverte à dix-sept heures quarante sous la présidence de Monsieur Paul Krzysica, secrétaire de société, demeurant à Huncherange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant à Mamer.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les six mille sept cent vingt actions d'une valeur nominale de dix Dollars US chacune, constituant l'intégralité du capital social de soixante-sept mille deux cents Dollars US, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Changement de la fin de l'année sociale au 31 décembre.

Modification subséquente de l'articles 8 des statuts.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix.

*Résolution*

L'Assemblée Générale décide de changer la fin de l'année sociale au 31 décembre, de sorte que la présente année sociale qui a commencé le 1<sup>er</sup> avril 1998 se terminera le 31 décembre 1998.

En conséquence l'article 8 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à dix-sept heures cinquante.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: P. Krzysica, F. Stolz-Page, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 114S, fol. 13, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1999.

A. Schwachtgen.

(07086/230/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 1999.

**CELLTECH LIMITED, Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 31.952.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1418 du 30 décembre 1998 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 1999.

A. Schwachtgen.

(07087/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 1999.

**C.F.T.I., COMPAGNIE FINANCIERE DES TRANSPORTS INTERNATIONAUX S.A.,  
Société Anonyme,  
(anc. COMPAGNIE FINANCIERE DES TRANSPORTS INTERNATIONAUX S.A.H.,  
Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 47.697.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPAGNIE FINANCIERE DES TRANSPORTS INTERNATIONAUX S.A.H., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 1, avenue de la Liberté, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 47.697, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 mai 1994, publié au Mémorial C, numéro 363 du 28 septembre 1994, avec un capital social de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF).

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christel Henon-Monteragioni, avocat, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean Zeimet, réviseur d'entreprise, demeurant à Bettange/Mess.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1.- Transformation de la société anonyme holding en société anonyme de participations financières et modification de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

2.- Modification de la dénomination en COMPAGNIE FINANCIERE DES TRANSPORTS INTERNATIONAUX S.A., en abrégé C.F.T.I. S.A.

3.- Modification afférente de l'alinéa premier de l'article premier des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding existante en société anonyme de participations financières et de modifier en conséquence l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

De ce fait la société a cessé d'exister sous le régime d'une société anonyme holding régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en COMPAGNIE FINANCIÈRE DES TRANSPORTS INTERNATIONAUX S.A., en abrégé C.F.T.I. S.A. et en conséquence modifie le premier alinéa de l'article premier des statuts comme suit:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Premier alinéa.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de COMPAGNIE FINANCIÈRE DES TRANSPORTS INTERNATIONAUX S.A., en abrégé C.F.T.I. S.A.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt mille francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Henon, A. Thill, J. Zeimet, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 janvier 1999, vol. 505, fol. 14, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1<sup>er</sup> février 1999.

J. Seckler.

(07092/231/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 1999.

**C.F.T.I., COMPAGNIE FINANCIERE DES TRANSPORTS INTERNATIONAUX S.A.,  
Société Anonyme,  
(anc. COMPAGNIE FINANCIERE DES TRANSPORTS INTERNATIONAUX S.A.H.,  
Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 47.697.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1<sup>er</sup> février 1999.

J. Seckler.

(07093/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 1999.

**CLUB MONNET, Société Anonyme,  
(anc. CLUBCORP LUX S.A., Société Anonyme).**  
Registered office: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the fifth of November.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, acting in replacement of Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch, who will be the depositary of this deed.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of CLUBCORP LUX S.A., having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch, on the 10th of October 1997, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 18th of February 1998, number 106.

The meeting was presided by Mr John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, residing in Contern.

The chairman appointed as secretary Miss Muriel Magnier, licenciée en notariat, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Eric Leclerc, diplômé EDHEC, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list, that all the shares, representing the entire subscribed capital, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1.- Change of the company's denomination from CLUBCORP LUX S.A. into CLUB MONNET.

2.- Amendment of article 1 of the statutes, which henceforth will read as follows:

**Art. 1.** There exists a joint stock company under the name of CLUB MONNET.

3.- Transfer of the company's registered seat from Luxembourg, 15, rue de la Chapelle to Luxembourg, 3, boulevard Royal.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to change the name of the company from CLUBCORP LUX S.A. into CLUB MONNET.

The meeting decides to amend article 1 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 1.** There exists a joint stock company under the name of CLUB MONNET.»

*Second resolution*

The meeting decides to transfer the company's registered seat from Luxembourg, 15, rue de la Chapelle to Luxembourg, 3, boulevard Royal.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le cinq novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, ce dernier restant le dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CLUBCORP LUX S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 10 octobre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 106 du 18 février 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur John Seil, lic. en sciences économiques appl., demeurant à Contern.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Muriel Magnier, licenciée en notariat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Eric Leclerc, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1.- Modification de la dénomination de la société de CLUBCORP LUX S.A. en CLUB MONNET.

2.- Modification l'article 1<sup>er</sup> des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de CLUB MONNET.

3.- Transfert du siège social de la société de Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, à Luxembourg, 3, boulevard Royal.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société de CLUBCORP LUX S.A. en CLUB MONNET.

L'assemblée décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de CLUB MONNET.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, à Luxembourg, 3, boulevard Royal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Seil, M. Magnier, E. Leclerc, J.-J. Wagner.

Enregistré à Mersch, le 10 novembre 1998, vol. 407, fol. 25, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Weber.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 novembre 1998.

E. Schroeder.

(07090/228/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 1999.

**CLUB MONNET, Société Anonyme,**  
**(anc. CLUBCORP LUX S.A., Société Anonyme).**  
Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1<sup>er</sup> février 1999.

E. Schroeder.

(07091/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 1999.

**VERNEA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R. C. Luxembourg B 51.838.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Ihsan Dagoglu, gérant de société, demeurant à D-53859 Nieder-kassel, Bachstrasse 33, ici représenté par Maître René Faltz, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter:

Le comparant est le seul et unique associé actuel de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination VERNEA, S.à r.l., ayant son siège social à L-8353 Garnich, 1 Um Lannestaack, R.C. Luxembourg section B 51.838, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 juillet 1995, publié au Mémorial C numéro 514 du 7 octobre 1995, page 24654.

Qu'en vertu d'une convention de cession de parts sociales datée du 8 décembre 1998, Monsieur Mathias Koener a cédé la totalité des parts sociales, soit cinq cents parts sociales (500), de la société VERNEA, S.à r.l., à Monsieur Ihsan Dagoglu, préqualifié.

Qu'à la suite de la cession de parts ci-dessus mentionnée, l'article 6 des statuts se trouve modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Ces parts sociales ont été intégralement souscrites par l'associé unique, Monsieur Ihsan Dagoglu, demeurant à D-53859 Nieder-kassel, Bachstrasse 33.»

Et ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide en conséquence de modifier l'article 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société pourra réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, ainsi que toutes opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts, notamment en leur accordant tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet et de son but.»

*Troisième résolution*

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Mathias Koener, demeurant à MC-98000 Monaco, 11, boulevard Albert 1<sup>er</sup> de son poste de gérant de la société.

Décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat.

*Quatrième résolution*

L'associé unique, Monsieur Ihsan Dagoglu, décide de se nommer au poste de gérant unique de la société, pour une durée illimitée.

*Cinquième résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société du 1, Um Lannestaack, L-8353 Garnich, au 37, Val St André, L-1128 Luxembourg et de modifier par conséquent la première phrase de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Première phrase.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.»

*Sixième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 7. 1)** Cession et transmission en cas d'associé unique.

Les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2) Cession et transmission en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Faltz, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 114S, fol. 38, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 1999

J. Elvinger.

(07070/211/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 1999.

**VERNEA , S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R. C. Luxembourg B 51.838.

—

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 1999.  
(07071/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 1999.

**FORTISSIMMO, Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 41.224.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FORTISSIMMO, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté, R.C. Luxembourg section B numéro 41.224, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 juillet 1992, publié au Mémorial C, numéro 580 du 9 décembre 1992.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Jourdan, directeur de société, demeurant à Neuhoesgen.

Le président désigne comme secrétaire Madame Alexandra Cenzato, employée privée, demeurant à F-Metz.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Joséphine Battaglia, employée privée, demeurant F-Hayange.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence de 3.000.000,- LUF, en vue de le porter de son montant actuel de 3.000.000,- LUF à 6.000.000,-LUF, par la création et l'émission de 300 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10.000,- LUF chacune.

2.- Souscription et libération intégrale des actions nouvelles.

3.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions de francs (3.000.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de trois millions de francs (3.000.000,- LUF) à six millions de francs (6.000.000,- LUF), par la création et l'émission de trois cents (300) actions nouvelles de dix mille francs (10.000,- LUF) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

*Souscription - Libération*

Les trois cents (300) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par la société PORTFOLIO CONSULT, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté, et libérées intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible au montant de trois millions de francs (3.000.000,- LUF), existant à son profit et à charge de la société anonyme FORTISSIMMO, prédé-signée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant H.R.T. REVISION, S.à r.l. de Luxembourg, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

*«Conclusion*

A la suite de nos vérifications, nous sommes d'avis que:

1. l'apport est décrit de façon claire et précise;
2. le mode d'évaluation est approprié dans les circonstances;
3. la créance de LUF 3.134.137,- est certaine, liquide et exigible et peut être convertie à concurrence de LUF 3.000.000,- pour augmenter le capital de FORTISSIMMO de ce montant par l'émission de 300 actions nouvelles de LUF 10.000,- chacune.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à six millions de francs (6.000.000,- LUF) divisé en six cents (600) actions de dix mille francs (10.000,- LUF) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de soixante-dix mille francs luxembourgeois. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J.-L. Jourdan, A. Cenzato, J. Battaglia, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 janvier 1999, vol. 505, fol. 12, case 12. – Reçu 30.000 francs.

*Le Receveur (signé):* G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1<sup>er</sup> février 1999.

J. Seckler.

(07099/231/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 1999.

**FORTISSIMMO, Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 41.224.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1<sup>er</sup> février 1999.

J. Seckler.

(07100/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 1999.

**ORYX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8030 Strassen, 89, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 12.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, tels qu'approuvés par décision collective des associés et enregistrés à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 35, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1998.

*Pour ORYX, S.à r.l.*

Signature

(07031/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 1999.

**CITIMARKETS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2132 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 23.112.

Upon decision of CITIMARKETS S.A., acting as Management Company of CitiMarkets (the «Fund»), and with the approval of CITIBANK (LUXEMBOURG) S.A. as Custodian, the Management Regulations of CitiMarkets have been amended as follows:

The fund will be renamed CitiMarkets.

Replacement of «Valuation Day» by «Dealing Day» in the following articles:

Paragraph 1 of Article 5. - Issuing of Units to read:

Units for each portfolio shall be issued by the Management Company on each Dealing Day (the day upon which the Net Asset Value is calculated (see Article 8 below). Units will be registered upon payment of the issue price to the Depository Bank. Unitholders are only co-proprietors of the portfolio in which they hold units. Units shall be issued by the Management Company denominated in the currency of the respective portfolio.

Paragraph 1 and 4 of Article 6. - Issue Price to read:

The issue price for each class of unit is based on the net asset value per unit of the corresponding portfolio, as calculated on each Dealing Day (as defined in the Sales Prospectus) provided the application, if accepted, is received at the office of the Distributor or Transfer Agent on the Dealing Day (as defined in the Sales Prospectus) before 8 a.m. Luxembourg time. Each investor may directly subscribe for units of the Fund without using the services of the Distributor or Transfer Agent, by sending an application to the Fund.

In case the applications are not received by 8 a.m. Luxembourg time on the Dealing Day units will be offered at the net asset value per unit as determined on the next Dealing Day.

Paragraph 1 of Article 8. - Net Asset Value to read:

The net asset value per unit of each sub-portfolio shall be determined by dividing the total net asset value attributable to such sub-portfolio by the total number of units in circulation of that sub-portfolio. Portfolios not undergoing «daily» valuations shall have the net asset value of their sub-portfolios determined at least bi-monthly. The day on which the net asset value is calculated shall be referred to as the Dealing Day.

Paragraph 1 of Article 10. - Redemption to read:

Unitholders may request redemption of their units on any Dealing Day (see Article 6 above) at the redemption price established on the applicable Dealing Day provided the redemption applications are received at the offices of the Distributor or Transfer Agent before 8.00 a.m. Luxembourg time. Each investor may directly redeem units of the Fund without using the services of the Distributor or Transfer Agent, by sending an application to the Fund. For redemption applications received after 8.00 a.m., or when determination of the redemption price has been suspended, the redemption price for that class of unit is determined on the next Dealing Day.

Article 19. - Conversion of Units to read:

Unitholders may request conversion of units of one portfolio to units of another sub-portfolio or vice versa on any Dealing Day in Luxembourg (see Article 8 above), using the issue price and redemption price of the respective portfolio established on the relevant common Dealing Day upon receipt at the office of the Distributor or Transfer Agent of an application for conversion. Each investor may at any time directly convert units of the Fund without using the services of the Distributor or Transfer Agent, by sending an application to the Fund. The Management Company will determine the applicable foreign exchange at the time of conversion. For conversion applications received after 8 a.m. on any Dealing Day, the net asset value per unit as determined on the next common Dealing Day will be used. If conversion requests would lead to a significant volume of redemptions in any single portfolio on any Dealing Day, the Management Company may apply a conversion fee of up to 1% of the net asset value per unit in favour of the portfolio from which conversion is requested and/or decide to defer part or all conversion requests in the same manner as described in the Management Regulations with regard to redemptions.

CITIMARKETS S.A.  
(The Management Company)  
Signature

CITIBANK (LUXEMBOURG) S.A.  
(The Depository Bank)  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 1999, vol. 521, fol. 44, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17715/014/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1999.

**HOBACO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 36.239.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1999, vol. 519, fol. 28, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

(07265/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1999.

**HOBACO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 36.239.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 janvier 1999*

- L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au cours des exercices 1996 et 1997.

- L'Assemblée réélit pour six ans avec effet rétroactif au 5 décembre 1997, Monsieur René Faltz, Monsieur Yves Schmit et Madame Carine Bitter aux fonctions d'administrateurs.

Elle nomme commissaire aux comptes pour cinq ans la société COMPAGNIE DES SERVICES FIDUCIAIRES. Leur mandat prendra fin en 2003.

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, au 41, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1999, vol. 519, fol. 28, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07266/595/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1999.

**GLOBAL ADVISORY NETWORK TRUST.****AMENDMENT TO THE MANAGEMENT REGULATIONS**

Upon a decision of GLOBAL FUNDS MANAGEMENT S.A. (the «Management Company»), acting as Management Company to GLOBAL ADVISORY NETWORK TRUST (the «Trust»), the Management Regulations of the Trust shall be amended as follows:

1. The second sentence of item (i) in section 5) «class C shares» of the Management Regulations shall be replaced by the following sentence:

«The C1 Shares will be issued to the subscriber at a per share price equal to the Net Asset Value of the Ordinary Shares of the relevant Portfolio, or at a per share price which the Management Company may consider appropriate, and a separate pool of assets for such C1 Shares (a «C1 Portfolio») shall be created.»

2. As a consequence to the change of the name of «Global Fixed Income Portfolio» to «Global Fixed Income Portfolio 1» and «Global Equity Portfolio» to «Global Equity Portfolio 1», Appendix II is amended by changing all references to the name of the Portfolio to «Global Fixed Income Portfolio 1» and Appendix III is amended by changing all references to the name of the Portfolio to «Global Equity Portfolio 1».

3. For the purpose of the creation of two new Portfolios under the name of «Global Fixed Income Portfolio 2» and «Global Equity Portfolio 2», there shall be added to the Management Regulations two Appendices which shall read as follows:

*«APPENDIX VIII relating to the Portfolio GLOBAL FIXED INCOME PORTFOLIO 2*

1. Name of the Portfolio:

GLOBAL ADVISORY NETWORK TRUST-GLOBAL FIXED INCOME PORTFOLIO 2 (the «Portfolio»)

2. Investment Policy:

The objective of the Portfolio is to invest in a diversified portfolio of fixed income securities in order to realise a high level of total return consistent with preservation of capital. The Portfolio will attempt to achieve this objective by constructing a portfolio that will generate optimal bond returns over time. Country allocation, duration and currency management each contribute to the Portfolio's value added approach.

The Portfolio invests primarily in world-wide government notes and bonds, world-wide corporate debt securities and sovereign debt. The average credit quality of the Portfolio will be maintained at AA. However, the Portfolio may invest in below investment grade securities but will not invest in securities rated lower than Ba3 by Moody's, BB- by S&P. The Portfolio may hedge foreign currency exposure. The Portfolio may invest in below investment grade securities.

In addition, the Portfolio may invest up to 15 % of its net assets at the time of purchase in securities of companies in emerging markets.

The Portfolio may hold ancillary liquid assets or cash equivalent transferable debt securities.

3. Fees of the Portfolio Manager:

The Portfolio Manager is entitled to receive fees payable at the end of each quarter in arrears on the average daily total Net Asset Value of the Portfolio at the following rate:

0.36 % of average daily Net Asset Values up to 50 million US Dollars

0.32 % of average daily Net Asset Values between 50 million and 500 million US Dollars

0.28 % of average daily Net Asset Values between 500 million and 1 billion US Dollars

0.25 % of average daily Net Asset Values in excess of 1 billion US Dollars

4. Denomination of the Portfolio:

U.S. Dollar.»

## «APPENDIX IX relating to the Portfolio GLOBAL EQUITY PORTFOLIO 2

## 1. Name of the Portfolio:

GLOBAL ADVISORY NETWORK TRUST-GLOBAL EQUITY PORTFOLIO 2 (the «Portfolio»)

## 2. Investment Policy:

The objective of the Portfolio is to seek long-term capital appreciation through investment primarily in a diversified portfolio of equity type securities. The Portfolio attempts to achieve this objective through the continuous management of a diversified portfolio of securities, consisting primarily of common stocks, and securities convertible or exchangeable into common stock, which have been selected by the portfolio manager through its global research efforts.

In addition, the Portfolio may invest up to 15 % of its net assets at the time of purchase in securities of companies in emerging markets.

The Portfolio may hold ancillary liquid assets or cash equivalent transferable debt securities.

## 3. Fees of the Portfolio Manager:

The Portfolio Manager is entitled to receive fees payable at the end of each quarter in arrears on the average daily total Net Asset Value of the Portfolio at the following rate:

0.75 % of average daily Net Asset Values up to 25 million US Dollars

0.65 % of average daily Net Asset Values between 25 million and 50 million US Dollars

0.425 % of average daily Net Asset Values between 50 million and 250 million US Dollars

0.375 % of average daily Net Asset Values in excess of 250 million US Dollars

## 4. Denomination of the Portfolio:

U.S. Dollar.»

Luxembourg, 30th March, 1999.

GLOBAL FUNDS MANAGEMENT S.A.

*as Management Company*

J. Elvinger

*Director*

NOMURA BANK (LUXEMBOURG) S.A.

*as Custodian*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 1999, vol. 521, fol. 57, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(15701/260/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1999.

**ILCO IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8057 Bertrange, 17, rue du Chemin de Fer.

R. C. Luxembourg B 9.440.

Constituée suivant acte sous seing privé daté du 9 février 1971, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C n° 82 du 15 juin 1971, modifiée suivant acte sous seing privé daté du 22 février 1972, publié au Mémorial C n° 96 du 5 juillet 1972, modifiée par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 5 juin 1986, acte publié au Mémorial C n° 260 du 13 septembre 1986, modifiée par-devant Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 18 décembre 1997, acte publié au Mémorial C n° 200 du 1<sup>er</sup> avril 1998.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1999, vol. 519, fol. 5, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ILCO IMMOBILIERE, S.à r.l.*

KPMG Experts Comptables

Signature

(07106/537/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 1999.

**HIFI-CONNECTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 132, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 30.307.

Constituée sous forme de société à responsabilité limitée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire alors de résidence à Junglinster, en date du 21 mars 1989, publié au Mémorial C n° 226 du 18 août 1989, modifiée par-devant le même notaire en date du 4 mai 1990, publié au Mémorial C n° 415 du 12 novembre 1990, modifiée en date du 26 juin 1990, publié au Mémorial C n° 32 du 30 janvier 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 5 octobre, publié au Mémorial C n° 661 du 29 décembre 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 30 juin 1998, publié au Mémorial C n° 721 du 6 octobre 1998.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1999, vol. 519, fol. 5, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HIFI-CONNECTION, S.à r.l.*

KPMG Experts Comptables

Signature

(07104/537/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 1999.

**GARAGE ARNOLD KONTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2610 Luxembourg, 184, route de Thionville.  
R. C. Luxembourg B 29.577.

Constituée par-devant Me Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 1988, acte publié au Mémorial C n° 78 du 28 mars 1989, modifiée par-devant le même notaire en date du 2 juin 1989, acte publié au Mémorial C n° 322 du 8 novembre 1989, modifiée par-devant le même notaire en date du 23 décembre 1997, acte publié au Mémorial C n° 230 du 9 avril 1998.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1999, vol. 519, fol. 5, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GARAGE ARNOLD KONTZ, S.à r.l.  
KPMG Experts Comptables  
Signature

(07101/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 1999.

---

**HOLDESYN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 49.585.

**DISSOLUTION***Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 décembre 1998, enregistré à Grevenmacher, le 6 janvier 1999, volume 505, folio 13, case 8.

I. - Que par acte reçu par le Maître Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 16 novembre 1994, publié au Mémorial C numéro 107 du 14 mars 1995, il a été constitué une société anonyme sous la dénomination de HOLDESYN S.A., avec siège social à L-1631 Luxembourg, R.C. Luxembourg B numéro 49.585, avec un capital social de deux cent vingt mille Deutsche Mark (220.000,- DEM), représenté par deux cent vingt (220) actions avec une valeur nominale de mille Deutsche Mark (1.000,- DEM) chacune.

II. - Qu'à la suite de la réunion de toutes les actions de la société dans une seule main, celle-ci se trouve dissoute suivant décision de l'actionnaire unique.

III. - Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 février 1999.

J. Seckler  
Notaire

(07105/231/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 1999.

---

**IMMOBILIERE TRASOLUX, S.à r.l.,  
(anc. TRASOLUX, S.à r.l.), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof-Capellen.  
R. C. Luxembourg B 7.895.

Constituée par-devant Maître Paul Manternach, notaire alors de résidence à Capellen, en date du 15 mars 1961, acte publié au Mémorial C, n° 28 du 15 avril 1961, modifiée par-devant le même notaire en date du 12 octobre 1965, acte publié au Mémorial C, n° 127 du 3 novembre 1965, modifiée par-devant le même notaire en date du 20 mars 1968, acte publié au Mémorial C, n° 57 du 24 avril 1968, modifiée par-devant Maître Jacqueline-Catherine Hansen-Peffer, notaire de résidence à Capellen, en date du 6 novembre 1974, acte publié au Mémorial C, n° 5 du 13 janvier 1975, modifiée par-devant le même notaire en date du 17 mai 1988, acte publié au Mémorial C, n° 210 du 4 août 1988, modifiée par-devant le même notaire en date du 8 octobre 1990, acte publié au Mémorial C, n° 160 du 3 avril 1991, modifiée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 18 août 1997, acte publié au Mémorial C, n° 672 du 1<sup>er</sup> décembre 1997, modifiée par-devant le même notaire en date du 23 décembre 1997, acte publié au Mémorial C, n° 302 du 2 mai 1998.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1999, vol. 519, fol. 5, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOBILIERE TRASOLUX, S.à r.l.  
KPMG EXPERTS COMPTABLES  
Signature

(07107/537/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 1999.

---



**INTERLEIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 38.119.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 20 novembre 1998*

- Suite à la démission de Monsieur Marc-Hubert Henry, pour des raisons personnelles, Monsieur François Mesenburg, employé privé, L-Biwer, a été coopté Administrateur en son remplacement. Il terminera le mandat de son prédécesseur, démissionnaire, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

Certifié sincère et conforme  
INTERLEIS S.A.

Signature                      Signature  
Administrateur              Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1999, vol. 518, fol. 69, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07273/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1999.

**INTERTRANSPORT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 23.857.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1999, vol. 519, fol. 23, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(07277/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1999.

**IPA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 52.186.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1999, vol. 519, fol. 28, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 1999.

Pour la société  
Signature

(07278/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1999.

**IPA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 52.186.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 janvier 1999*

- Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

- Les mandats de CORPORATE SERVICES LTD et de CORPORATE COUNSELORS LTD en tant qu'administrateurs et celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés pour un terme renouvelable de 6 ans. Leur mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2004.

- La nomination de Monsieur Eric Vanderkerken au poste d'administrateur puis d'administrateur-délégué a été ratifiée. Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2004.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1999, vol. 519, fol. 28, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07279/595/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1999.

**ISOFACADES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3824 Schifflange, 29, Um Benn.  
R. C. Luxembourg B 50.701.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996 et 1997, enregistrés à Luxembourg, le 29 janvier 1999, vol. 519, fol. 31, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1999.

Pour ISOFACADES S.A.

(07281/720/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1999.

**LAZZARA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4664 Niederkorn, 7, rue de Sanem.

*Procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 janvier 1999*

Les soussignés Monsieur Antoine dit Toni Lazzara, entrepreneur, et Madame Manon Waltener, son épouse, sans état particulier, demeurant à L-4914 Bascharage, 10, rue des Champs, détenteurs de l'intégralité des actions de la société anonyme LAZZARA IMMOBILIERE S.A., avec siège social à L-4664 Niederkorn, 7, rue de Sanem, constituée originellement sous la dénomination ROTUNDA S.A. suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, de résidence à Mersch, en date du 10 septembre 1990, publié au Mémorial C du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 75 du 18 février 1991, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 7 mars 1994, publié au Mémorial C numéro 312 du 25 août 1994, se sont réunis en date de ce jour en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils ont déclaré se considérer comme dûment convoqués, et ont procédé à la nomination de nouveaux administrateurs et commissaire aux comptes comme suit:

Ont été appelés au conseil d'administration pour une période de six ans:

- 1.- Monsieur Antoine dit Toni Lazzara, prénommé;
- 2.- Madame Manon Waltener, prénommée;
- 3.- Monsieur Robert Lazzara, étudiant, demeurant à L-4914 Bascharage, 10, rue des Champs.

A été appelé commissaire aux comptes, également pour une durée de six ans, Monsieur Victor Steichen, expert-comptable, 24, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Monsieur Antoine dit Toni Lazzara occupera la fonction d'administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

Niederkorn, le 6 janvier 1999.

Signatures.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 1999, vol. 312, fol. 11, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(07288/272/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1999.

**LURECO, LUXEMBOURG EUROPEAN REINSURANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 25.242.

*Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 novembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 février 1999, vol. 519, fol. 46, case 4*

L'Assemblée décide de porter le nombre des Administrateurs de 4 à 5.

L'Assemblée ratifie la reconduction des personnes suivantes en tant qu'Administrateurs:

- Dr Arno Morenz, Directeur, résident à Aix-la-Chapelle, Salvatorberg 2.
- M. Walter Copping, Directeur, résident à Cologne, Niehler Strasse 338.

Les mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

L'assemblée donne l'approbation à la nomination de M. Michael Fisher, Directeur, résident à Munich, Oberföhringer Strasse 93, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Hauptmann, démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.

L'Assemblée donne l'approbation à la nomination de M. Aage Lytt Jensen, Directeur, résident à Munich, Grüntal 10, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Nicoll, démissionnaire. Le mandat de M. Aage Lytt Jensen a pris fin suite à sa démission le 31 octobre 1998.

L'assemblée nomme M. Volker Handrich, résident à Konz-Oberemmel, Agritusstrasse 4, en tant qu'Administrateur en remplacement de M. Aage Lytt Jensen, démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

L'Assemblée élit M. David Finch, Directeur, résident à Enniskerry/Irlande, 87 Eagle Valley, en tant que nouvel Administrateur de la société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Luxembourg, le 4 février 1999.

Pour la LURECO S.A.

(07294/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1999.

**LUXKAPPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.

R. C. Luxembourg B 54.158.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 2 février 1999, vol. 319, fol. 35, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 1999.

LUXKAPPE S.A.  
Signature

(07297/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1999.

**LUXKAPPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.  
R. C. Luxembourg B 54.158.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 mai 1998*

Monsieur Adrien Schaus, comptable, demeurant à Tétange, est nommé administrateur de la société en remplacement de Monsieur Louis Bonani décédé.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 1999.

Pour extrait sincère et conforme  
LUXKAPPE S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 1999, vol. 519, fol. 35, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(07298/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1999.

**KAMAM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 40.087.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 juillet 1998 que:

Monsieur Malick Fadiga, Madame Marie Fadiga, Monsieur Karamoko Fadiga, Monsieur Mohamed Fadiga et Maître Victor Elvinger ont été réélus aux fonctions d'administrateurs pour un terme expirant lors de l'assemblée générale de 2004.

Maître Serge Marx a été élu aux fonctions de commissaire aux comptes pour un terme expirant lors de l'assemblée générale de 2004.

Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 15, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(07283/304/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1999.

**LIUSOL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 58.683.

*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 26 août 1998*

Le siège social de la société est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme  
LIUSOL INTERNATIONAL S.A.  
Signature                      Signature  
Administrateur                  Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1999, vol. 518, fol. 69, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(07291/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1999.

**CREGEM FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 53.357.

Les actionnaires sont invités à assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de CREGEM FUND qui se tiendra au siège social de la société, 69, route d'Esch à Luxembourg, le 28 avril 1999 à 16.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- 1) Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1998;
- 2) Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises;
- 3) Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1998; affectations des résultats;
- 4) Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1998;
- 5) Nominations statutaires.

Les actionnaires désirant assister à l'assemblée sont priés d'en avertir le conseil d'administration par lettre adressée à la Société, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, au plus tard 5 jours avant la date de l'assemblée avec mention du nombre d'actions représentées.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

(01232/584/23)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**MATISSE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 52.513.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 7 mai 1999 à 15.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Conversion du capital social en Euros.
7. Divers.

I (01548/029/20)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**CHH FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 46.057.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 7 mai 1999 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (01545/029/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ELECTROFINA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 21.449.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 7 mai 1999 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Conversion du capital social en Euros.
7. Divers.

I (01546/029/20)

*Le Conseil d'Administration.*

---

12794

**AG 1990 FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 36.729.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 6 mai 1999 à 14.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Conversion du capital social en Euros.
7. Divers.

I (01544/029/20)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**FROG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 10, rue E. Steichen.  
R. C. Luxembourg B 59.976.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 10, rue E. Steichen, L-2540 Luxembourg, le 7 mai 1999 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
7. Conversion du capital social en Euros.
8. Divers.

I (01547/029/21)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**FENOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 35.772.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 5 mai 1999 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
5. Divers

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra consécutivement à l'issue de l'assemblée générale ordinaire avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Conversion en euros du capital social en conformité avec les dispositions de la loi du 10 décembre 1998

I (01599/506/21)

*Le Conseil d'Administration.*

---

12795

**LAGO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 30.125.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 6 mai 1999 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Conversion du capital social en Euros.
7. Divers.

I (01539/029/20)

*Le Conseil d'Administration.*

**LAMBER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 62.911.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 6 mai 1999 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Conversion du capital social en Euros.
7. Divers.

I (01540/029/20)

*Le Conseil d'Administration.*

**ANOSOC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 46.107.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 4 mai 1999 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1998, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01611/005/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**ADAMAS INVESTMENT FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 40.575.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

de notre Société, qui aura lieu le 6 mai 1999 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998 et affectation des résultats;
3. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1998;
4. Réélection des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an;
5. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

I (01575/755/19)

*Le Conseil d'Administration.***HOLDING PAPERMILL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 49.146.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires, qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 8, boulevard Joseph II, le 5 mai 1999 à 9.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes concernant l'année financière se terminant au 31 décembre 1998;
2. Approbation des bilans concernant l'année mentionnée ci-dessus et affectation des résultats;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Ratification de la nomination d'un nouvel Administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2000;
5. Divers.

I (01627/000/19)

*Le Conseil d'Administration.***INTRASOFT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Helfent/Bertrange, 14A, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 56.565.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL SHAREHOLDERS' MEETING**

which will be held at the address of the registered office, on Monday 10 May 1999 at 11.00 a.m., with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the annual accounts as of December 31st, 1998 and of the reports of the Board of Directors and of the statutory auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as of December 31st, 1998
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor
4. Elections
5. Authorization to be granted to the Board of Directors to delegate the daily management and the representation of the corporation to any of its members
6. Miscellaneous

I (01688/000/20)

*The Board of Directors.***MICHIGAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 29.294.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 6 mai 1999 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.

2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Conversion du capital social en Euros.
7. Divers.

I (01541/029/20)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SOK, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 53.046.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 6 mai 1999 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Conversion du capital social en Euros.
7. Divers.

I (01542/029/20)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**TRANSMEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 43.428.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 6 mai 1999 à 9.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Conversion du capital social en Euros.
7. Divers.

I (01543/029/20)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**CADANOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 46.106.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 4 mai 1999 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1998, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998.
4. Décision de la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (01610/005/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

12798

**ARMEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 51.296.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 6 mai 1999 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes.
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
6. Nominations statutaires.
7. Conversion du capital social en Euros.
8. Divers.

I (01537/029/21)

*Le Conseil d'Administration.*

**BALU HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 62.450.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 6 mai 1999 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes.
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
6. Nominations statutaires.
7. Conversion du capital social en Euros.
8. Divers.

I (01538/029/21)

*Le Conseil d'Administration.*

**BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 50, avenue John F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 6.481.

Nous prions Mesdames et Messieurs les actionnaires de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG de bien vouloir assister à

**I. l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 50, avenue John F. Kennedy, le jeudi 6 mai 1999 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- 1) Rapport de gestion du Conseil d'administration
  - 2) Approbation des comptes annuels et des comptes consolidés de l'exercice 1998
  - 3) Affectation des résultats
  - 4) Décharge à donner aux administrateurs
  - 5) Nominations statutaires
  - 6) Divers
- et auparavant à

**II. l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 50, avenue John F. Kennedy, le jeudi 6 mai 1999 à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- 1) Augmentation de capital par incorporation de réserves libres, pour le porter à un minimum de LUF 11.217.440.000,-, respectivement à un maximum de LUF 11.578.890.000,- (montant pouvant varier en fonction des conversions éventuelles d'obligations convertibles encore en circulation) sans émission d'actions nouvelles.
- 2) Division des actions (à raison de dix actions nouvelles pour une action ancienne).
- 3) Fixation du capital autorisé à LUF 15.000.000.000,-, représenté par un maximum de quinze millions d'actions sans désignation de valeur.
- 4) Autorisation au Conseil d'administration de procéder à des augmentations de capital dans les limites du capital autorisé.
- 5) Autorisation au Conseil d'administration de procéder, dans le cadre du capital autorisé, à l'émission d'obligations convertibles ou remboursables en actions, ainsi qu'à l'émission d'obligations assorties d'un droit de souscription.
- 6) Autorisation au Conseil d'administration d'offrir au maximum 250.000 actions nouvelles au personnel de la société et à supprimer, pour ce faire, le droit de souscription préférentiel des actionnaires.
- 7) Autorisation au Conseil d'administration de décider avant le 31 décembre 2001 la conversion du capital social en Euro et à augmenter le capital social pour tenir compte des règles d'arrondi.
- 8) Modification des articles ci-après des statuts:
  - article 5 relatif au capital social,
  - article 13 relatif à l'émission d'obligations,
  - article 25 relatif aux réviseurs d'entreprises,
  - article 27 (1) changement de la date de l'Assemblée générale,
  - article 34 (2) suppression du premier dividende,
  - article 34 (3) réduction du pourcentage des tantièmes.

En application de l'article 27 des statuts de la banque, les actionnaires désireux d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire et/ou Extraordinaire devront effectuer le dépôt et demander le blocage de leurs actions (document 1 pour l'Assemblée Générale Ordinaire; document 2 pour l'Assemblée Générale Extraordinaire) au plus tard pour le 28 avril 1999 auprès des banques suivantes:

- au Luxembourg: au siège social et aux agences de la société,
- en Belgique: aux sièges, succursales et agences de la GENERALE DE BANQUE S.A.
- en Suisse: au siège social de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG (SUISSE) S.A., à Zurich,
- en Allemagne: à la succursale de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., à Francfort.

Les procurations devront être déposées au siège social au plus tard le 28 avril 1999.

I (01634/004/56)

*Le Conseil d'Administration.*

**LE BOIS DU BREUIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 44.452.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 3 mai 1999 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 1998, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 1998.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01609/005/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**DIAMANTIN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 62.038.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 3 mai 1999 à 17.15 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1998, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998.
4. Divers.

I (01608/005/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**TRANSNEPTUNE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 55.512.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 6 mai 1999 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998
3. Ratification de la cooptation de deux Administrateurs
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

I (01145/795/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**VOLEFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 38.822.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 6 mai 1999 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

I (01146/795/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**EREMIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 4.664.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 6 mai 1999 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (01147/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**PAFIRE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 55.895.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 7 mai 1999 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998
3. Ratification de la cooptation de deux Administrateurs
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (01156/795/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**FRASER HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 44.565.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 7 mai 1999 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1997 et 1998
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (01158/795/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**ABC REAL ESTATE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 54.877.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 6 mai 1999 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (01148/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**NIRAMORE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 44.463.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 6 mai 1999 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (01149/795/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**FINANCIERE DU GLACIS, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 55.415.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 6 mai 1999 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1997 et 1998
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

I (01150/795/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**LAKUMO S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 58.143.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held on *May 7, 1999* at 3.30 p.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1998
3. Ratification of the co-option of a Director
4. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
5. Miscellaneous.

I (01151/795/16)

*The Board of Directors.*

---

**SOCIETE D'ORGANISATION TOURISTIQUE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 63.721.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held on *May 7, 1999* at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1998
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

I (01152/795/15)

*The Board of Directors.*

---

**DAKUMO S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 58.141.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held on *May 7, 1999* at 3.30 p.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1998
3. Ratification of the co-option of a Director
4. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
5. Miscellaneous.

I (01153/795/16)

*The Board of Directors.*

---

**FINTILES INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 44.936.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *7 mai 1999* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (01155/795/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

12803

**BELMOCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 42.564.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 7 mai 1999 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (01154/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LAYERS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 56.617.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 7 mai 1999 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1997 et 1998
3. Ratification de la cooptation de deux Administrateurs
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

I (01157/795/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SUNMOON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 67.165.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 6 mai 1999 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (01198/795/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**CHRONOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 25.531.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 6 mai 1999 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1997 et 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (01199/795/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

12804

**EL HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 44.892.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 7 mai 1999 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1995, 1996, 1997 et 1998.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Nominations statutaires.
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
7. Divers.

I (01201/795/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**FINB, Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 65.050.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 7 mai 1999 à 13.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (01235/795/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SARAN S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 17.623.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le vendredi 7 mai 1999 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01408/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**PHOTON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 46.984.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le jeudi 6 mai 1999 à 15.00 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1998.

2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1998 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01464/008/17)

Le Conseil d'Administration.

---

**VALORINVEST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 11, rue Aldringen.  
H. R. Luxemburg B 53.010.

Die Aktionäre der Sicav, VALORINVEST werden hiermit zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

einberufen, welche am Sitz der Gesellschaft am 6. Mai 1999 um 11.00 Uhr über folgende Tagesordnung befinden wird:

*Tagesordnung:*

1. Biligung des Geschäftsberichtes des Verwaltungsrates sowie des Berichtes des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses mit Anlagen zum 31. Dezember 1998.
3. Entlastung an die Verwaltungsratsmitglieder für das abgelaufene Geschäftsjahr.
4. Neuwahl des Wirtschaftsprüfers für die Dauer von zwei Jahren.
5. Verschiedenes.

Die Beschlüsse über die Tagesordnung verlangen kein Quorum und werden mit einer einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Jede Aktie berechtigt zu einer Stimme. Jeder Aktionär kann sich bei der Versammlung vertreten lassen. Vollmachten sind am Sitz der Gesellschaft erhältlich.

I (01516/755/19)

Der Verwaltungsrat.

---

**BB BONDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 45.617.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav BB BONDS à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mardi 27 avril 1999 à 14.00 heures, au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1998
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG S.A., à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (01375/755/22)

Le Conseil d'Administration.

---

**EUROBLICK HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 38.379.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE**

des actionnaires de notre société qui se tiendra au 222A, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg en date du 26 avril 1999 à 10.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport des liquidateurs;
2. Approbation des bilans et affectation des résultats au 31 décembre 1998;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Décharge aux liquidateurs;
5. Divers-Question de la nomination d'un expert.

II (01569/000/17)

Les liquidateurs.

**CAPISCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 34.827.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 3 mai 1999 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> mars 1999 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (00616/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**MONEX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 34.394.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 3 mai 1999 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> mars 1999 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (00617/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**C.M. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 41.453.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 26 avril 1999 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1997 et 1998.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Divers.

II (00775/795/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SOCIETE DE FRELANGE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 44.021.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 26 avril 1999 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Nominations statutaires.
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
7. Divers.

II (00776/795/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SOCIETE DE THIAUMONT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 44.103.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 26 avril 1999 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

II (00777/795/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SOCIETE FINANCIERE SAKA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 11.670.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 26 avril 1999 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (00778/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SLS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 17.959.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 27 avril 1999 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (00779/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**INTERPARCO HOLDING S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 12.676.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 26 avril 1999 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du commissaire à la liquidation
2. Décharge à donner au liquidateur et au commissaire à la liquidation
3. Décharge au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la société
4. Clôture de la liquidation
5. Indication de l'endroit où les livres et documents de la société ont été déposés et vont être conservés pour une durée de cinq ans.

II (00810/795/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**GEFINOR (ASIA), Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 11.986.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 26 avril 1999 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1996, 1997 et 1998
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00811/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**TRAMALIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 28.381.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

reportée qui aura lieu le 26 avril 1999 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (00952/795/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**JEMAGO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 28.282.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

reportée qui aura lieu le 26 avril 1999 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (00953/795/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**FORTECOLUX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 28.303.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

reportée qui aura lieu le 26 avril 1999 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (00954/795/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**PARTIDIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 15.262.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le jeudi 29 avril 1999 à 10.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00994/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**RODECO S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 22.372.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le lundi 3 mai 1999 à 10.00 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Statutaire du 10 mars 1999 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 3 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (01035/008/16)

*Le Conseil d'Administration  
Signature*

**ORCADES EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 42.507.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 26 avril 1999 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Conversion du capital social en Euros.
7. Divers.

II (01181/029/20)

*Le Conseil d'Administration.*

**EFINAT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 49.808.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 26 avril 1999 à 9.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Conversion du capital social en Euros.
7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
8. Divers.

II (01182/029/21)

*Le Conseil d'Administration.*

**G.P.G. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 63.368.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 26 avril 1999 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Conversion du capital social en Euros.
7. Divers.

II (01183/029/20)

*Le Conseil d'Administration.*

**PAN-HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 7.023.

Les actionnaires de PAN-HOLDING S.A. sont convoqués en

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 27 avril 1999, à 15.00 heures, au siège social de la Société, 7, place du Théâtre, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration; approbation des situations financières et des comptes au 31 décembre 1998.
2. Affectation des résultats de l'exercice, fixation du dividende et date de mise en paiement.
3. Autorisation à donner au Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière de la Société au Comité de Direction.
4. Décharge à donner aux Administrateurs.
5. Réélection d'Administrateurs.
6. Fixation de la rémunération du Conseil pour l'exercice 1998.
7. Réélection du Réviseur d'Entreprises.
8. Divers.

Les titres au porteur pourront être déposés auprès de tout établissement bancaire ou financier agréé par la Société. Les certificats de dépôt et d'immobilisation devront parvenir avant le 22 avril 1999 à la Société, Boîte Postale n° 408, L-2014 Luxembourg.

Il n'est pas besoin de certificat de dépôt et d'immobilisation pour les actions nominatives.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, les titulaires d'actions nominatives ou au porteur devront informer la Société de leur intention d'y assister avant le 22 avril 1999.

Les actionnaires qui ne pourraient assister personnellement à cette Assemblée, sont priés de s'y faire représenter en faisant parvenir avant le 22 avril 1999 à PAN-HOLDING S.A., Boîte Postale n° 408, L-2014 Luxembourg, une procuration dûment complétée et signée.

II (01185/000/30)

*Le Conseil d'Administration.*

**SOGEDEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 30.253.

L'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour le 23 mars 1999 à 10.00 heures, n'ayant pu se tenir dans les conditions requises par l'Article 67 alinéa 2 de la loi sur les Sociétés Commerciales,  
Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à la

**DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le jeudi 6 mai 1999 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

1. Changement de la monnaie d'expression du capital social de la société de francs luxembourgeois en Euros avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1999 au cours de 1,- Euro pour 40,3399 LUF, le nouveau capital de la société s'élevant à Euro 371.840,29 représenté par 30.000 actions sans désignation de valeur nominale.
2. Ajout à l'article 5 des statuts d'un alinéa ayant la teneur suivante:  
les actions émises par conversion d'obligations, contre apports en numéraire ou en nature seront appelées actions «A» et les actions émises suite à l'incorporation au capital des bénéfices réalisés par la société seront appelées actions «B». Les actions du type «A» et les actions du type «B» jouissent des mêmes droits et avantages.
3. Augmentation du capital de la société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1999 pour le porter de son montant de e 371.840,29 (trois cent soixante et onze mille huit cent quarante euros et vingt-neuf eurocentimes) à e 2.000.000,- (deux millions d'Euros) par la création et l'émission de 130.000 actions de type «B» sans désignation de valeur nominale.
4. Libération des 130.000 actions nouvelles de type «B» par incorporation partielle des résultats reportés à concurrence de e 1.628.159,71.
5. Attribution gratuite des 130.000 actions nouvelles de type «B» aux actionnaires au prorata de leur participation actuelle.
6. Fixation d'un capital autorisé de e 12.500.000,- et autorisation à donner au Conseil d'Administration pour procéder à l'émission d'actions nouvelles à libérer par conversion d'obligations en actions, par apports en numéraire, par apports en nature, par transformation de dettes en capital ou encore, avec l'approbation de l'Assemblée Générale, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital.
7. Modification afférente de l'article 5 des statuts

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01144/009/34)

*Le Conseil d'Administration.*

**MALIFRA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 18.172.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 27 avril 1999 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Conversion du capital social en Euros.
7. Divers.

II (01187/029/20)

*Le Conseil d'Administration.*

**TERANIM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 17.237.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 27 avril 1999 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Conversion du capital social en Euros.
7. Divers.

II (01186/029/20)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LUBELIM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 28.799.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 27 avril 1999 à 14.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Conversion du capital social en Euros.
7. Divers.

II (01188/029/20)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LOOFINLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 28.798.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 27 avril 1999 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Conversion du capital social en Euros.
7. Divers.

II (01189/029/20)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**INTERPARTICIPATIONS, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 18.709.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 27 avril 1999 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.

2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Conversion du capital social en Euros.
7. Divers.

II (01190/029/20)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**COPLA-CONSORTIUM DE PLACEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 27.838.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 27 avril 1999 à 14.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Conversion du capital social en Euros.
7. Divers.

II (01191/029/20)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**COPARCO, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 11.914.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 27 avril 1999 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Conversion du capital social en Euros.
7. Divers.

II (01192/029/20)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**AUSTRIA CORPORATION, Société Anonyme.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 14.835.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le lundi 26 avril 1999 à 10.00 heures au siège social

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1998.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1998 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nomination statutaire.
5. Divers.

II (01228/008/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**INVECOLUX AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 25.005.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 28 avril 1999 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Conversion du capital social en Euros.
7. Divers.

II (01193/029/20)

*Le Conseil d'Administration.*

**INTER IMMOBILIEN HOLDING AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 20.916.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 28 avril 1999 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Conversion du capital social en Euros.
7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
8. Divers.

II (01194/029/21)

*Le Conseil d'Administration.*

**DEWAAY GLOBAL, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 61.316.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav DEWAAY GLOBAL à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le lundi 26 avril 1999 à 11.00 heures, au siège social de la BANQUE DE LUXEMBOURG, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes pour la période du 24 octobre 1997 au 31 décembre 1998
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG S.A., à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (01373/755/23)

*Le Conseil d'Administration.*

**H.P.C., HOLDING DE PRESSE ET DE COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 54.021.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le mardi 27 avril 1999 à 15.30 heures au siège social

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1998.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1998 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nomination statutaire.
5. Divers.

II (01229/008/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**IMMOBILIERE CIPRIANI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 34.524.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 26 avril 1999 à 10.00 heures au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II (01269/029/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**MONTEREY TRUST, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: Luxembourg, 50, avenue J. F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 7.553.

**THE ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders of MONTEREY TRUST, SICAV will be held at its registered office in Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, on 27 April 1999 at 3.00 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following matters:

*Agenda:*

1. Presentation of the directors' report and of the audit report.
2. To approve the statement of net assets and the statement of changes in net assets for the year ended 31 December 1998.
3. To discharge the directors with respect of their performance of duties during the year ended 31 December 1998.
4. To elect the directors and the auditor to serve until the next annual general meeting of shareholders.
5. Any other business.

The shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken by the majority of the shares present or represented at the meeting.

In order to take part at the statutory meeting of 27 April 1999, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting at the offices of BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., Luxembourg.

II (01401/755/21)

*The Board of Directors.*

**ASIA PACIFIC PERFORMANCE, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois.**

Siège social: Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 50.269.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par la présente à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 27 avril 1999 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration.
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises.

3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998.
4. Décharge à donner aux Administrateurs.
5. Affectation du résultat.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

Pour pouvoir assister à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs actions au siège social cinq jours francs avant la date fixée pour l'assemblée.

II (01303/755/20)

*Le Conseil d'Administration.*

**SOTRECA, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 26.396.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav SOTRECA à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 26 avril 1999 à 10.00 heures, au siège social de la BANQUE DE LUXEMBOURG, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1998
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG S.A., à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (01372/755/23)

*Le Conseil d'Administration.*

**ITALFORTUNE INTERNATIONAL FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 8.735.

Shareholders are hereby convened to the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will take place at the company's registered office, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on April 27, 1999 at 3.30 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

*Agenda:*

1. Reports of the Board of Directors and of the Auditor;
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at December 31st, 1998; allocation of the net results;
3. Discharge to the Directors;
4. Statutory Appointments;
5. Miscellaneous.

In order to attend the meeting the owners of bearer shares have to deposit their shares five clear days before the meeting with one of the following banks:

- BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- BANCA POPOLARE DI LODI, Via Cavour 40/42 - Lodi
- BANCA MERCANTILE ITALIANA, Piazza Davanzati 3 - Firenze
- BANCA SAN PAOLO DI BRESCIA - Corso Martiri della Libertà, 13 - Brescia
- CREDITO ARTIGIANO, Piazza San Fedele, 4 - Milano
- BANCA DI VALLE CAMONICA, Piazza Repubblica 2/4 - Breno (Brescia)

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the meeting.

II (01376/584/30)

*The Board of Directors.*